



Procès Verbal

PREMIERE SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF DE SUIVI DES ACTIVITES DE RECHERCHE DANS LES FORÊTS DU DOMAINE FORESTIER PERMANENT

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707**



en coopération avec



**Votre interlocuteur
à GFA Consultant Group GmbH est**

Romain LORENT

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707
PPECF**

**PREMIERE SESSION DU CO-MITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF DE SUIVI DES AC-
TIVITES DE RECHERCHE DANS LES FORÊTS DU DO-MAINE FORESTIER
PERMANENT**

RAPPORT

**Auteur:
MINFOF/ Nature+**

Address
GFA Consulting Group GmbH
Eulenkrugstraße 82
D-22359 Hamburg
Germany
Phone +49 (40) 6 03 06 – 211
Fax +49 (40) 6 03 06 - 119
Email: afrika@gfa-group.de

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE
CONSULTATIF DE SUIVI DES ACTIVITES DE RECHERCHE DANS LES FORÊTS
DU DOMAINE FORESTIER PERMANENT.**

(Salle de conférences MINFOF, Porte 635)

Le Onzième jour du mois de Juin de l'an deux mille quinze s'est tenu dans la salle de conférence du Ministère des forêts et de la Faune (MINFOF), la première session du comité scientifique consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP).

La séance de travail avait pour but la présentation des protocoles de recherche de 2 études à savoir :

- L'étude sur les tarifs de cubage personnalisés présentée par l'asbl Nature+ chargée de la mise en œuvre du Projet ACPAC (Amélioration Continue des Plans d'Aménagement au Cameroun) financé par le PPECF (programme de Promotion de l'exploitation Certifiée des Forêts);
- L'étude sur les cernes de croissance présentée dans le cadre de la thèse de Doctorat sur les équations allométriques et la séquestration du carbone de quelques essences forestières exploitées au Cameroun, menée par Mr. AMOUGOU Achille, Doctorant de l'Université de Yaoundé 1, sous le financement du Projet C2D-PSFE2.

La séance de travail était présidée par M. KOULAGNA KOUTOU Denis, Secrétaire Général du MINFOF, Président du Comité Scientifique Consultatif (CSC).

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- ❖ Mot introductif du président du Comité scientifique ;
- ❖ Présentation des participants ;
- ❖ Lecture des textes de création du comité scientifique par le Chef de Service des Aménagements de la Sous-direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (SDIAF);
- ❖ Présentation des différents protocoles de recherche ;
- ❖ Résolutions et recommandations ;

Résolution 1 :

L'ordre du jour de la première session du comité scientifique consultatif est adopté à l'unanimité

1. Mot du président du comité et rappel des objectifs de la session

Le Président du CSC a souhaité la bienvenue à tous les participants, présenté le contexte de la mise sur pied du CSC et les résultats attendus de cette première session.

Il a également remercié les différents partenaires techniques qui ont facilité la tenue des assises notamment l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Projet C2D-PSFE2 et Nature+.

2. Présentation des participants :

Quarante six (46) participants ont pris part à la réunion. Tous les membres statutaires étaient représentés (voir liste de présence en annexe).

3. Lecture des textes de création du Comité Scientifique Consultatif

La lecture des textes de création du CSC a été faite par le Chef de Service des Aménagements de la Direction des Forêts, Mme NGOUNGOURE MANJELI Aïchetou.

Les textes présentés étaient constitués de :

- La Décision N°0581/A/MINFOF/SG/DF/SA du 13 Novembre 2014 portant création d'un Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du Domaine Forestier permanent;
- La Décision N°0083/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA du 02 Mars 2015 constatant la composition du comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du Domaine Forestier permanent (DFP);

Cette lecture des textes a permis de rappeler aux participants les missions du CSC et sa composition.

Les échanges qui ont suivi la lecture de ces différents textes ont permis de constater la pluralité des domaines et thèmes de recherche qui pourront être soumis au CSC.

Au terme de ces différents échanges, la résolution suivante a été formulée :

Résolution 2 :

Le Secrétariat technique du comité Scientifique devra élaborer une feuille de route à l'attention des membres afin de permettre que les problématiques de recherche actuelles liées à la gestion durable des forêts soient recensées pour être discutées lors des prochaines sessions.

4. Présentation de la méthodologie relative à l'étude sur les tarifs de cubage exécutée par Nature+ dans le cadre du projet ACPAC

Cette présentation a été faite par MM. Nicolas DUBART et Kasso DAÏNOU de Nature+. Elle a porté d'une part sur les domaines d'intervention de Nature+ et son expérience dans différents domaines liés à l'aménagement durable des forêts tropicales, et d'autre part sur la démarche menée et envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACPAC.

Les différents programmes de Nature+ ont été brièvement présentés sous forme de thèmes de recherche et exemples de projets liés.

Les travaux relatifs aux tarifs de cubage du volet 1 du projet ACPAC sont en cours d'exécution via des partenariats avec des sociétés forestières certifiées FSC, sur 4 sites pilotes, à savoir :

- WIJMA-Campo dans la région du Sud-ouest ;
- SFID-Djoum ;
- SFID-Mbang ;
- Pallisco (Mindourou).

Les sites choisis appartiennent à la même zone écologique suivant la stratification élaborée dans le cadre du Projet PREREDD.

La méthodologie de collecte de données est basée sur la méthode d'échantillonnage destructif selon (Rondeux et Bourland, 2010). Un minimum de 5 arbres par classe de diamètre est visé pour une sélection d'essences exploitées par chacune des entreprises précitées.

La difficulté qui ressort de cette méthodologie est la collecte des arbres de classe de diamètre appartenant aux tiges d'avenir (diamètre < DME/DMA), qui est actuellement dépendante de la construction des routes. La vitesse de progression des routes ralentit en effet la collecte des données pour les tiges d'avenir. Il a été entendu que Nature+ devra introduire une demande officielle en vue de l'octroi d'une autorisation spéciale du MINFOF pour l'abattage de tiges d'avenir des essences ciblées, au prorata des objectifs chiffrés annoncés, soit 5 arbres par classe diamétrique. De plus, la mise en œuvre d'une telle autorisation, si validée par l'administration, devra être cantonnée aux seules sociétés forestières certifiées partenaires de l'étude, et uniquement pour la durée de l'étude.

Les échanges avec les participants ont porté sur le choix des méthodes, les analyses statistiques et les perspectives de capitalisation des résultats.

Au terme de ces échanges, la résolution suivante a été formulée :

Résolution 3 :

La méthodologie proposée par Nature+ dans le cadre de l'étude sur les tarifs de cubage est validée. Tel qu'annoncé par les représentants de Nature+, et en conformité avec les objectifs du projet, le CSC a insisté afin que les tarifs ultérieurement établis soient comparés aux données des DF10.

4. Présentation du protocole de recherche de l'étude sur les cernes de croissance présentée dans le cadre de la thèse de Doctorat sur les équations allométriques et la séquestration du carbone de quelques essences forestières exploitées au Cameroun

L'étude présentée par M. AMOUGOU NDI Achille, Doctorant de l'Université de Yaoundé 1 a été commanditée par le Projet C2D-PSFE2 dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'étude vise à estimer l'âge de quelques espèces forestières exploitées au Cameroun à l'aide des cernes de croissance. Elle sera effectuée dans la zone de Yokadouma au sein de la Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé (SFIL) du groupe Decolvenaere.

La méthodologie utilisée est basée sur la méthode d'échantillonnage destructive. L'échantillon concerne 10 essences commerciales dont 30 individus seront retenus pour chaque espèce. Les paramètres pris en compte concernent notamment :

- Le diamètre/nombre de cernes ;
- Le diamètre/âge de l'arbre ;
- La corrélation cernes de croissance/données climatiques ;
- Les DME/DMA ;
- La vitesse de croissance radiale.

Les échanges ont porté sur les points ci-dessus présentés et ont amené à la formulation de la recommandation suivante :

Résolution 4 :

La méthodologie proposée par M. AMOUGOU NDI Achille, Doctorant bénéficiaire des appuis du Projet C2D-PSFE2 est validée sous réserve :

- *De la présentation des extraits de l'étude et des livrables commandités par le Projet C2D-PSFE2;*
- *Du recadrage de l'approche conceptuelle de la méthodologie utilisée;*
- *Que l'output de l'appel à projet soit la contribution à l'étude doctorale.*

5. Conclusion et Recommandations :

Le Président du SCS a remercié la participation active et constructive des membres aux travaux du CSC et a rassuré ces derniers que les recommandations formulées dans la suite seront portées à l'attention de la haute hiérarchie.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- La Direction des Forêts devra s'assurer de l'internalisation des sessions du CSC dans les budgets-programme du MINFOF pour assurer la pérennité de l'activité;
- Le MINFOF doit être commanditaire/mandataire des études stratégiques dans les forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP);
- Les activités du CSC doivent être étendues à la CITES et aux études sur la faune et les aires protégées;
- Les universités doivent profiter des forêts écoles qui leurs sont attribuées pour explorer plusieurs champs d'études. Les champs suivants ont été soulevés :
 - Physionomie des forêts et état des lieux des essences principales et de promotion dans une ou deux rotations;
 - Évaluation des méthodes qui favorisent la croissance des essences;

- Amélioration du rendement de l'exploitation forestière en termes de valorisation des rebuts de bois;
 - Développement des protocoles de recherche pour l'établissement des tarifs de cubage personnalisés dans les différentes concessions forestières à partir des DF10 et comparer avec les méthodes requises;
- Le Secrétariat technique du CSC devra clarifier les procédures de soumission des travaux de recherche au Comité Scientifique Consultatif;
 - La Direction des Forêts devra définir les activités prioritaires d'aménagement qui doivent être analysées lors du CSC et les étendre aux activités de la Direction de la Faune et des Aires Protégées;
 - Les Organisations Non gouvernementales (ONG), les institutions de recherches et projets devraient créer une nouvelle dynamique pour partager les connaissances à travers le renforcement des capacités des institutions camerounaises, le recrutement des universitaires dans leur plan d'action afin de former une équipe pluridisciplinaire pour suivre et capitaliser les activités de recherche;
 - Le projet C2D-PSFE2 devra saisir formellement le CSC pour la mise sur pied d'un groupe de travail pour harmoniser les paramètres de collecte de données dans les parcelles permanentes;
 - Nature+ devra saisir formellement le MINRESI pour relancer son dossier d'accréditation à la recherche.

6. Levée de la réunion

La réunion est achevée à 14h50 par un repas.

Le Coordonnateur du Secrétariat Technique

Le Président de CSC

Première session du Comité Scientifique

Yaoundé le 11/06/15













